
COMMUNE DE CONQUES-SUR-ORBIEL – 11600

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 13 JUIN 2024

Le Treize Juin deux mil vingt-quatre à 19 heures 30, s'est tenu à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François JUSTE, Maire de la Commune, le conseil municipal.

DATE DE CONVOCATION : 6 juin 2024

Présents : MM. JUSTE - CAVERIVIERE – SAURY – PARRA – MANIN - CAMPACI - MARTINEZ - Mmes NY – LLORIS - SARDA-GROS – HAFEJI – CAMMAL

Absents excusés représentés : Mme GAUDAN par Mme SARDA-GROS – M. CHANTAGREL par Mme LLORIS – M. RUIZ par Mme NY

Absents excusés : MM. SAINT-DIZIER — Mmes GAUDAN – TORMO – BISCANS

Secrétaire de séance : Monsieur MARTINEZ

L'ordre du jour était le suivant :

- Décision modificative – Budget commune
- Convention de partenariat ENT – Ecoles maternelle et élémentaire
- Révision loyers communaux
- Restitution caution départ logement communal
- Convention de servitudes sur terrains communaux (centrale photovoltaïque Salsigne Villardonnell)
- Convention de servitudes sur terrains communaux (raccordement HTA Centrale solaire de Salsigne)
- Mise à la réforme d'un véhicule (Renault Master)
- Affaires et questions diverses

Le Procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

1- DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET COMMUNE

Monsieur CAVERIVIERE, adjoint chargé des finances, informe qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits sur le budget communal.

Les virements de crédits suivants sont proposés :

SENS	COMPTE	MONTANT
D	60612	5 000
D	61551	5 000
D	6161	7 100
D	6188	2 500
D	6218	10 000
D	62876	2 000
D	6456	1 000
D	65888	-32 600
TOTAL		0
R	238 - 041	18 300
D	2313 - 041	18 300
TOTAL		18 300

Le conseil municipal doit donner son accord.

ACCORD A L'UNANIMITE

2- CONVENTION DE PARTENARIAT ENT – ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

Monsieur le maire informe que la convention passée avec la Région Académique Occitanie pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-école) doit être renouvelée pour l'année scolaire 2024-2025 pour l'école élémentaire et l'école maternelle.

La convention a pour objet de définir les rôles et engagements des parties, relatifs à la promotion, l'accompagnement, la formation et l'assistance pour la mise en œuvre de l'ENT-école, la fourniture de données à caractère personnel nécessaires ainsi qu'un cadre de gouvernance et de pilotage.

Ainsi, la commune assure l'équipement et la maintenance informatiques ainsi que les accès Internet nécessaires. Le type de connexion et le service de fourniture d'accès doivent être suffisants pour l'usage qui en est fait, et dimensionné en fonction du nombre d'élèves amenés à se connecter simultanément.

La collectivité participe annuellement au financement de l'ENT-école en fonction du nombre d'écoles dont elle a la charge. Le coût de la participation est de 45 € par école.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer ladite convention.

ACCORD A L'UNANIMITE

3- REVISION DES LOYAUX COMMUNAUX

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que, comme chaque année, au 1^{er} Juillet, il est possible de procéder à l'augmentation des loyers des logements sociaux des résidences de la Tour, du Moulin et de l'Orbiel et les 2 logements Avenue de la Fleur de Lys (au-dessus de la cantine).

L'augmentation maximale possible, pour l'année 2024, est de 3.5% correspondant à l'indice INSEE du coût de la construction – quatrième trimestre 2023.

D'autre part, Monsieur le Maire indique qu'il existe d'autres loyers communaux non conventionnés pour la location de garage et de logements comme la Résidence du Cabardès

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal l'augmentation des loyers. Il indique 3 possibilités s'offrent au conseil municipal :

- Ne pas augmenter les loyers compte tenu du contexte économique
- Augmenter modérément
- Augmenter à hauteur du maximum possible

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les loyers.

4 – RESTITUTION CAUTION DEPART LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe que le locataire du logement ci-dessous est parti :

- L'appartement n° 2 – Résidence de la Tour (Rue Marcellin Albert)

Il rappelle qu'au moment de son entrée dans ce logement, le locataire avait versé une caution de 229 € pour ce logement.

L'état des lieux a été réalisé.

Compte tenu qu'aucun dégât dû au locataire n'a été constaté, il sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à restituer la caution.

ACCORD A L'UNANIMITE

5- CONVENTION DE SERVITUDES SUR TERRAINS COMMUNAUX (centrale photovoltaïque Salsigne Villardonne)

Monsieur le Maire informe que le bureau d'études chargé par ENEDIS de l'étude du projet photovoltaïque Salsigne Villardonne Energies NORD a sollicité la commune pour la signature d'une convention de servitudes pour le passage de trois canalisations souterraines dans une bande de trois mètres pour une longueur totale de 2 685 mètres.

Ces canalisations doivent emprunter des chemins ruraux qui passent dans les parcelles communales cadastrées : B68, 69, 71, 75, 1117, BV9, 10, 11, A611, 50, 149, 607.

L'indemnisation proposée par ENEDIS à la commune s'élève à 10 000 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec ENEDIS.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est très souvent sollicitée pour le passage des câbles concernant tous les projets réalisés dans la Montagne Noire (photovoltaïque et éolien). En effet, la commune a sur son territoire le poste source dit « de Salsigne » qui s'est agrandi récemment. Depuis quelques temps, la commune a engagé une démarche de négociation avec les bureaux d'études et ENEDIS afin, d'une part, que la garrigue ne soit pas traversée de toute part de câbles souterrains (Il est demandé que les câbles soient enterrés sur les chemins ruraux existants) et d'autre part, pour obtenir une compensation financière plus importante que ce qui était proposée quelques années auparavant.

ACCORD A L'UNANIMITE

6- CONVENTION DE SERVITUDES SUR TERRAINS COMMUNAUX (Raccordement HTA Centrale Solaire de Salsigne - 2016)

Monsieur le Maire informe que le bureau d'études chargé par ENEDIS de l'étude de raccordement HTA de la centrale photovoltaïque de Salsigne a sollicité la commune pour la signature d'une convention de servitudes pour le passage d'une canalisation souterraine dans une bande d'un mètre pour une longueur totale de 2 100 mètres.

Cette canalisation doit emprunter des chemins ruraux qui passent dans les parcelles communales cadastrées : B3,37, 976, lieu-dit « La Garrigue »

L'indemnisation proposée par ENEDIS à la commune s'élève à 10 000 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec ENEDIS.

ACCORD A L'UNANIMITE

7- MISE A LA REFORME D'UN VEHICULE (RENAULT MASTER)

Monsieur le maire propose de mettre à la réforme un véhicule qui n'est plus utilisé : Renault Master (ancien minibus) et qui fait partie de l'inventaire communal des biens.

Intitulé du bien	N° inventaire commune	Date acquisition	Valeur d'acquisition	N° compte
MINIBUS	11099.2007.253	31/12/2007	33 739.25	21821

Le conseil municipal doit donner son accord.

ACCORD A L'UNANIMITE

Monsieur le maire soumet au conseil municipal l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : autorisation donnée au maire par le conseil municipal pour ester en justice. Accord du conseil municipal.

8- AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire informe la commune qu'un administré a déposé une requête devant le tribunal administratif pour le refus d'un permis de construire qu'il avait sollicité en Mai 2024.

Il expose que parmi les délégations que le conseil municipal peut confier au maire, l'article L. 2122-22.16 du code général des collectivités territoriales prévoit celle chargeant le maire, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat « d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ».

Ainsi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à intenter au nom de la commune, par voie d'action ou d'intervention, toute action en justice quelle que soit sa nature ou à défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle, ceci devant l'ensemble des juridictions administratives, civiles et pénales, ainsi que devant toutes les juridictions sans exception, en charge de contentieux spécialisés, aussi bien en première instance qu'en appel ou en cassation.

ACCORD A L'UNANIMITE

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe :

- Du courrier de remerciements de l'Union Sportive Conquoise pour l'attribution de la subvention annuelle.
- Que l'Office de Tourisme Communautaire Carcassonne Agglo a lancé la création d'une édition du Monopoly dédiée à Carcassonne Agglo. Ainsi, les rues de Paris seront remplacées par les communes de l'agglomération et les sites emblématiques et touristiques du territoire y seront valorisés. Il a donc été proposé à la commune de figurer sur cette édition. Il a accepté pour un montant de 288 € TTC qu'un message personnalisé figure sur carte « CAISSE DE COMMUNAUTE » ou « CHANCE » de cette édition. Message proposé : « Organisez un cache-cache sur le sentier des Capitelles de Conques-sur-Orbiel. Recevez \$100 ».
- Monsieur le Maire informe que l'étude paysagère de la Plaine – Rive gauche de l'Orbiel - a été réalisée. Il a été demandé au bureau d'études de la présenter à l'ensemble du conseil municipal. Il sollicite les élus pour savoir quelles dates et horaires pourraient leur convenir. Dans un premier temps, il faudrait transmettre l'étude à l'ensemble des élus par mail puis faire des propositions de dates.
- Monsieur le Maire informe que l'appel à la concurrence a été lancé pour les travaux de construction du groupe scolaire. La date limite de remise des offres est fixée au 17 Juillet 2024.

COMMISSION CULTURE – rapporteur : Mme NY

- La saison culturelle des 3 Conques s'est achevée le 1^{er} Juin dernier avec la Journée de l'Environnement qui s'est bien passée. Il a été constaté que, dans le village, les déchets n'étaient pas si importants que cela peut l'être à l'extérieur du village. Cependant, il y a quelques secteurs où il faut rester vigilant. La prochaine Journée de l'Environnement (en 2025), il faudra peut-être penser à refaire une campagne de ramassage dans la garrigue (en partenariat avec les associations comme la Chasse ou la Pêche).

COMMISSION PERSONNEL ET FINANCES – rapporteur : Monsieur CAVERIVIERE

- Prochainement, il sera convoqué pour la CLECT (commission chargée de l'évaluation des charges transférées) à l'Agglo. Elle détermine le montant de l'attribution de compensation qui devra augmenter pour cette année de 3.9%. Montant prévisionnel 2024 : 350 221 € (+ 13 808 €).
- Concernant l'audit énergétique, il sollicite le conseil municipal pour savoir si on fait appel au SYADEN dès maintenant pour le côté opérationnel (travaux à réaliser). Monsieur le Maire indique qu'il faut envisager de faire les travaux pour améliorer la performance énergétique des bâtiments de la mairie et du centre culturel, mais il rappelle que d'autres travaux sont également importants, ceux à réaliser à la Résidence de l'Orbiel, bâtiment qui ne répond plus du tout aux normes. Il précise que les travaux sont conséquents.
- Recrutement de l'agent du service technique : Une personne a été retenue. La décision a mis un peu de temps à être validée car on attendait le retour du chef de service
Recrutement de l'agent du service administratif : De nouveaux entretiens ont été menés lundi dernier, et une personne a fait l'unanimité du jury. Cette personne est disponible immédiatement et pourrait commencer en Juillet.

COMMISSION COMMUNICATION PROTOCOLE ASSOCIATION – Rapporteur : M. SAURY

- La nouvelle présentation du site internet de la commune est très appréciée. Par ailleurs, depuis cette semaine, a été mis en place un nouveau canal d'information : PanneauPocket téléchargeable sur le téléphone portable et qui permet d'avoir accès à toutes les informations diffusées sur le site.
- Une commission s'est tenue cette semaine avec les associations sportives pour définir les règles d'utilisation des installations sportives – Par ex., pour le terrain d'honneur, l'utilisation sera limitée à 6 fois par semaine.
- Les associations ont également été réunies cette semaine. 17 associations sur 19 étaient présentes. Lors de cette réunion, ont été évoqués les points suivants :
 - Bilan de l'activité 2023
 - Forum des Associations qui aura lieu le 7 Septembre 2024
 - Utilisation de la Maison des Associations

COMMISSION SOCIALE ET SCOLAIRE – Rapporteur : Mme LLORIS

Le dernier conseil d'école de l'année et celui de la directrice s'est déroulé Jeudi dernier.

Prévision des effectifs de l'école maternelle pour la rentrée prochaine :

24 PETITE SECTION

26 MOYENNE SECTION

15 GRANDE SECTION

Mme HAFEJI indique qu'il y a quelque temps une campagne avait été menée par la police municipale pour enrayer les stationnements sauvages dans le village. Cela avait bien fonctionné. Mais, de nouveau, l'indiscipline réapparaît. Il faudrait donc envisager de recommencer. Monsieur le Maire indique que les gendarmes participent également à verbaliser les stationnements gênants. Pour la police municipale, il préfère passer par une phase de pédagogie avant de verbaliser

S'agissant de la vitesse, est-ce qu'un radar pédagogique ne pourrait pas être mis en place ? OU des panneaux (notamment dans le nouveau lotissement « Les Vignes Rouges » Rue Tabarly. Réponse : les panneaux ne sont pas très efficaces pour faire ralentir les automobilistes. Les policiers ont réalisés des relevés de vitesse avec un radar que la DDTM avait mis à disposition. Quelques amendes ont été distribuées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 40

Le Maire,
Jean-François JUSTE.

Le secrétaire de séance
Nicolas MARTINEZ